



Conseil des
appellations réservées
et des termes valorisants

Certificat d'accréditation

N° AC-08-01



En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (L.R.Q. c. A-20.03)* et sur la base du rapport d'évaluation soumis par le Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ), un organisme d'évaluation de la conformité désigné par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) atteste que l'organisme de certification

Letis S.A.

Entre Rios 549, primer piso
S2000ANR Rosario
Argentina

possède, conformément au référentiel d'accréditation du Conseil, la compétence pour effectuer les évaluations de conformité dans les domaines décrits dans l'annexe qui fait partie intégrante de ce certificat. Ce référentiel d'accréditation inclut notamment les critères de la norme *ISO/IEC Guide 65:1996* et ceux du document « *International Requirements for Organic Certification Bodies (IROCB)* ».

La présente accréditation est sujette à une surveillance régulière du CAEQ afin de s'assurer du respect des exigences d'accréditation.

Ce certificat est valide du 2 septembre 2008 au 1^{er} septembre 2013. Sa validité peut être vérifiée à www.caeq.ca.



Comité d'accréditation
en évaluation de la qualité

Denis Paul Bouffard
Président – directeur général

Letis S.A.

Entre Rios 549, 1^{er} piso, S2000ANR Rosario, Argentina

Date d'émission

1^{er} août 2011

Remplace l'annexe datée du **1^{er} mai 2010**

L'entité juridique susmentionnée est accréditée pour les activités de certification suivantes :

Bureau(x) ^[1]	Portée(s)	Domaine(s)	Territoire(s)
Entre Rios 549, 1 ^{er} piso S2000ANR Rosario Argentina	Appellation réservée Québec : « Biologique » Normes biologiques de référence du Québec	Produits agricoles et alimentaires issus de l'agriculture ou de l'aquaculture biologique	Québec
	Norme nationale du Canada sur les systèmes de production biologique : Principes généraux et normes de gestion CAN/CGSB 32.310 et Liste de substances permises CAN/CGSB 32.311	Produits agricoles et alimentaires issus de l'agriculture biologique	Argentine, Canada (incluant le Québec), Chili, Pérou, Paraguay
	Entente d'équivalence canado-américaine sur les produits biologiques (17 juin 2009)	Produits agricoles et alimentaires issus de l'agriculture biologique et destinés aux États-Unis	Argentine, Canada (incluant le Québec), Chili, Pérou, Paraguay

^[1] Endroits à partir desquels sont réalisées des activités de certification comprises dans la portée d'accréditation.